



Compte-rendu du conseil municipal du 4 avril 2016

Présents : Pierre DAUDEY, Simone VALOT, Christine HUMBERTJEAN, James BOUVERET, Stéphanie FOURNIER, Isabelle KERN, Alain CUSSEY, Fabienne DOLE et Marilyne FONTANIER Jean-Noël VALLET, Aurélie JAVANET, Mathieu LINIGER

Absent : Julien WOITTEQUAND

Secrétaire de séance : Simone VALOT

1. Procès-verbal de la séance du 7 mars 2016

Le compte-rendu du conseil municipal du 07 mars 2016 est approuvé à la majorité.

Vote : 11 voix Pour et 1 abstention.

2. Vote des taux d'imposition (4 taxes)

Pierre DAUDEY rappelle la baisse des dotations de l'état. Après un large débat, compte tenu de l'augmentation des bases de calcul des taxes (environ 1%) et de la hausse des taux de la Communauté de Communes, il est proposé de minimiser l'augmentation des taux d'imposition de la commune.

Pierre DAUDEY propose une augmentation de 1 % pour la TH, la TFB et TFNB, la Cotisation Foncière des Entreprises resterait inchangée.

Le Conseil vote l'augmentation de 1 %, variation différenciée, des taux d'imposition des taxes d'habitation, du foncier bâti et du foncier non bâti à : 10 voix «Pour», 1 voix contre et 1 Abstention.

3. Subventions aux associations : attribution

Le Maire propose d'accorder aux associations les mêmes subventions qu'en 2015.

Associations	Subvention 2016
ADMR	600 €
Coopérative scolaire	600 €
« Fleurir Liesle »	1 100 €
Music Show (<i>intervient le 11 novembre</i>)	100 €
Coup de Pouce/Epi Solidaire	100 €
Subventions non affectées	100 €

Le Conseil s'engage à inscrire ces subventions au budget primitif 2016.

Accord à l'unanimité des conseillers, soit 12 voix Pour.

4. Vote des budgets primitifs 2016 : Commune, eau, Assainissement, Forêt et Lotissement

Simone VALOT présente les différents budgets primitifs 2016 : Eau, Assainissement, Bois, Commune Lotissement. (*voir tableau récapitulatif ci-annexé*).

Tous ces budgets sont adoptés à l'unanimité des présents, soit 12 voix Pour.

5. Embauche d'un saisonnier

Comme chaque année, pour faire face au surcroît de travail pendant la période 'printemps-été', M. le Maire propose de recruter un(e) saisonnier(e) pour effectuer quelques menus travaux, l'entretien des espaces verts, l'arrosage de certains massifs... .

Un CDD de 20h/semaine, indice brut de rémunération 340, pour la période du 2 mai au 16 septembre 2016, sera proposé aux étudiants ou autres personnes majeures, possédant le permis B et habitant Liesle de préférence.

Si aucune personne ne répond aux critères ou ne se présente, le Conseil autorise M. le Maire à recourir à ADS.

Le Conseil accepte le recrutement d'un saisonnier à l'unanimité des présents, soit 12 voix «Pour».

6. Remplacement d'un délégué suppléant au Syndicat des réémetteurs de TV

M. le Maire informe le Conseil que suite à la démission de Mme Nicole AUBEL de ses fonctions de conseillère municipale, il y a lieu de renommer un délégué suppléant au Syndicat des réémetteurs de Télévision de Champagne sur loue, Aiglepierre, Port-Lesney, Marnoz, puisque Mme AUBEL exerçait cette fonction. Mme Christine HUMBERTJEAN qui a déjà participé aux travaux de ce Syndicat a été pressentie et a accepté de présenter sa candidature.

Mme HUMBERTJEAN est élue à l'unanimité des présents, soit 12 voix.

7. Attribution des marchés pour les terrains de jeux

M. le Maire présente le rapport de la commission d'appel d'offres réunie les 16, 19 et 24 mars 2016 concernant l'analyse des offres reçues pour les terrains de jeux des enfants

. LOT 1 : Fourniture et pose des éléments d'un espace de jeux pour les enfants de 2-8 ans

Trois entreprises ont répondu pour ce lot

SADT 11 834.00 € HT – KOMPAN 11 021 .00 € HT - HUSSON 10 877.40 € HT

Après étude, la commission propose que soit retenue l'offre de KOMPAN pour 11 021.00 € HT soit 13 225.20 € TTC.

. LOT2 : Fourniture et pose des éléments d'un terrain multisports pour les enfants de + de 8 ans et adultes

Six entreprises ont répondu pour ce lot 2 avec plusieurs options.

Après étude, la commission propose de retenir l'option terrain multisports bois/métal option plateforme enrobée, revêtement synthétique sablé, traçage et cadre inférieur.

KOMPAN : 35 273.66 € - AGOESPACE : 45 934.00 € - SATD : 39 566.90 € - HUSSON : 44 361.80 €

FCE Levier : 44 987.45 € - VDS Paysage : 36 228.46 €

Après analyse des offres, la commission propose de retenir l'offre de KOMPAN pour 35 273.66 € HT soit 42 327.67 € TTC.

. LOT 3 : Travaux d'aménagement du lot 1

Quatre réponses très difficiles à étudier, des incohérences dans les quantités, il a donc été proposé de déclarer ce lot sans suite et de contacter les quatre entreprises avec un cahier des charges très précis, réponse sur devis puisque le montant n'excèdera pas 25 000.00 € Ht

Le Conseil accepte la proposition de la commission :

. LOT 1 : KOMPAN pour 11 021.00 € HT soit 13 225.20 € TTC

. LOT2 : KOMPAN pour 35 273.66 € HT soit 42 327.67 € TTC

et autorise le Maire à signer les marchés et à retenir la meilleure offre pour le lot 3, soit 12 voix Pour.

8. Convention avec Buffard pour le périscolaire

M. Le Maire rappelle qu'il existe une convention avec la commune de Buffard pour les frais scolaires et qu'il y a lieu d'en établir une nouvelle pour les frais de la cantine et des garderies du matin, du midi et du soir. Cette facturation à la commune de Buffard réduira le déficit du service.

Le Conseil accepte à l'unanimité des présents, soit 12 voix Pour, les modalités et autorise le Maire à signer avec le Maire de Buffard cette convention.

9. Règlement du marché de Producteurs et d'Artisans

Pierre DAUDEY informe que cette année le marché de Liesle sera géré par la Mairie, que les associations, chacune à leur tour, assureront la buvette et une petite restauration.

Le marché aura toujours lieu le 2^{ème} vendredi du mois de 17h à 20 h de mai à octobre 2016.

Après étude, le Conseil accepte ce règlement à 12 voix Pour.

10. Question diverses

. «Fleurir Liesle » : M. le Maire fait part d'un courrier de l'association Fleurir Liesle.

Celle-ci souhaite compléter le fleurissement de la place du village. Elle prévoit l'achat de caisses en résine en remplacement de celles devant le magasin ainsi que des plantes.

La dépense maximum ne devrait pas dépasser 870.48 €TTC.

Le Conseil accepte à l'unanimité et règlera les factures correspondantes.

. **Le Schéma Départemental de Coopération Intercommunal (SDCI) :** Pierre DAUDEY informe le Conseil que le Préfet a arrêté le Schéma le 29 mars dernier. Celui-ci est disponible sur le site www.doubs.gouv.fr et que la demande des communes au rattachement de la CC du Val d'Amour n'est pas acceptée.